

Libin, le 27.10.2023



ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que la société Jordens MC Infra de Tongres doit effectuer des travaux de pose de câbles de fibre optique pour le compte de Proximus SA à Transinne, Devant les Hêtres et Bois de Tellin, (PAE Galaxia) entre le 6 novembre et le 17 novembre 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'autorisation à la société Jordens MC Infra de réaliser les travaux de pose de câbles de fibre optique pour le compte de Proximus SA à Transinne, Devant les Hêtres et Bois de Tellin, entre le 6 novembre et le 17 novembre 2023.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,

E.DUYCK



La Bourgmestre,

A.LAFFUT

Commune de

6890 Libin

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be